



Federación Española de Asociaciones de Profesores de Francés

Secretaría: Calle Duque de Rivas, 39, bloque 3, 1ºA / 29013 MÁLAGA
fed.feapf@gmail.com

Concours " Mon prof de français est ... " Règlement

Pour célébrer la Journée internationale du prof de français le 26 novembre 2020, la FEAPF qui regroupe vingt associations, en collaboration avec l'Institut français d'Espagne organise un concours pour mettre en valeur et promouvoir la figure du professeur de français.

RÈGLEMENT

OBJET DU CONCOURS

" Mon prof de français est ... "

Il s'agit de partager l'importance personnelle de la figure du prof de français. Les participants complèteront la phrase initiée et présenteront des travaux accompagnés d'un texte en français (écrit ou oral), d'une longueur maximum de 150 mots.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours s'adresse aux professeurs de français, aux apprenants de français et aux parents qui ont étudié le français dans des établissements scolaires et/ou universitaires publiques, subventionnées et privées en Espagne.

CATÉGORIES

Trois catégories sont établies :

Élèves / Étudiants a) Enseignement Primaire b) Enseignement Secondaire c) Enseignement Supérieur	Enseignants	Parents
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------	----------------

MODALITÉS

Pour participer, il faudra choisir l'une des modalités suivantes :

- A. **TEXTE** : Complétez la phrase « **Mon prof de français est / était / a été / serait...** » Avec un maximum de 150 mots.



Federación Española de Asociaciones de Profesores de Francés

Secretaría: Calle Duque de Rivas, 39, bloque 3, 1ºA / 29013 MÁLAGA

fed.feapf@gmail.com

- B. **AUDIOVISUEL** : Enregistrez une vidéo complétant la même phrase, sur un fond personnel d'images fixes ou en mouvement, d'un maximum de 45" ou un montage photo ou un « collage » avec le même contenu.
- C. **DESSIN** : illustrant cette phrase (spécialement conçu pour les élèves du primaire, mais ouvert aussi à tous les publics)

Les travaux seront recueillis et présentés à la FEAPF par un professeur de français, en son propre nom (participation personnelle) ou au nom de l'établissement dont il coordonne les productions présentées (pour les apprenants et les parents). Les travaux seront envoyés en format numérique à l'adresse courriel de la FEAPF (fed.feapf@gmail.com).

Dans ce courriel vous devrez indiquer la catégorie de chaque travail soumis ainsi que vos données personnelles et les données des auteurs pour pouvoir communiquer le résultat du concours (vous pouvez l'envoyer dans le même courriel en joignant les fichiers correspondants dans les formats appropriés pour chaque type : document texte (docx ou pdf), jpg, mpeg ou mp4. .

Les documents utilisés pour l'élaboration des travaux doivent être originaux ou être libres des droits d'auteurs.

CALENDRIER DU CONCOURS

- Le lancement du concours aura lieu dans la première semaine d'octobre 2020 et la date limite d'envoi des travaux sera le 10 Novembre 2020, à 23 heures.
- La sélection des gagnants sera annoncée le 26 novembre 2020.

SÉLECTION DES GAGNANTS

Un jury composé de présidents d'associations et de représentants l'Institut français d'Espagne analysera les œuvres présentées et décernera les prix correspondants.

Critères d'évaluation

- respect des consignes de travail,
- qualité des textes,
- de l'expression orale/écrite et linguistique,
- de la présentation du document (image et son pour les productions audiovisuelles, mise en page et typographie pour les productions écrites),
- originalité et créativité.



Federación Española de Asociaciones de Profesores de Francés

Secretaría: Calle Duque de Rivas, 39, bloque 3, 1ºA / 29013 MÁLAGA

fed.feapf@gmail.com

Les œuvres gagnantes seront rendues publiques sur les différents réseaux sociaux et sur les médias mis à la disposition de la FEAPF.

Dans chaque modalité, 2 prix seront décernés.

Dans la catégorie des élèves et des parents, les prix seront des lots de matériels pédagogiques et culturels liés à la culture francophone.

Dans la catégorie enseignant, les prix seront deux bourses pour effectuer un stage linguistique en France.

Tous les participants recevront un certificat ainsi qu'un cadeau pour les remercier leur participation.

La FEAPF est dégagee de toute responsabilité en cas d'erreur dans les données fournies par les gagnants empêchant leur identification.

La FEAPF n'est pas responsable des éventuelles pertes, détériorations, vols ou toute autre circonstance imputable aux services de messagerie pouvant affecter la livraison des prix.

REMARQUES

- La FEAPF se réserve le droit de reporter ou de prolonger la durée du concours en cas de force majeure, ainsi que le pouvoir d'interpréter les présentes conditions légales.
- La FEAPF se réserve le droit d'apporter des modifications au concours au cours de son déroulement.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données fournies par les participants seront traitées de manière confidentielle et compilées dans un fichier de données personnelles automatisé. La FEAPF est propriétaire et responsable dudit fichier, qui a pour but de :

- Gérer la participation des candidats et entrer en contact avec eux.
- Informer les gagnants.

La FEAPF garantit le plein respect de la loi organique 15/1999 du 13 Décembre, la protection des données personnelles dans le traitement des données personnelles collectées dans le concours « Mon prof de français est ... », en particulier dans ce qui se réfère à l'attention portée à l'exercice des droits d'information, d'accès, de rectification, d'opposition et d'annulation des données personnelles des candidats.



Federación Española de Asociaciones de Profesores de Francés

Secretaría: Calle Duque de Rivas, 39, bloque 3, 1ºA / 29013 MÁLAGA

fed.feapf@gmail.com

PÉNALITÉS EN CAS D'UTILISATION FRAUDULEUSE

Nous considérerons comme une fraude l'utilisation de matériel et/ou de documents protégés par des droits d'auteur pour participer au concours, ainsi que les comportements que nous détectons comme apparemment abusifs et/ou malveillants.

Les productions devront être originales. Le plagiat ou la « main » d'une autre personne seront motifs d'exclusion et de disqualification du concours.

CESSIONS DE DROITS D'IMAGE ET/OU DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La photographie ou la vidéo avec laquelle vous participez doit être non publiée, c'est-à-dire qu'elle n'a pas été divulguée auparavant. Si la photographie a été exposée sur Internet (par exemple, sur un réseau social), donc elle n'est plus inédite. Par conséquent, cette exigence n'est pas respectée.

Les participants et les gagnants céderont les droits de publication et de diffusion de leurs photographies/vidéos à la FEAPF pour le concours.

En cas de participation avec une photographie/vidéo contenant l'image d'une personne, la personne photographiée doit avoir donné son consentement exprès et sans équivoque à cet effet au participant qui a téléchargé ladite photo/vidéo au concours. Si le concours expose publiquement la photographie contenant l'image d'une personne, soit sur Internet, soit dans une exposition publique, la FEAPF communiquera les données personnelles de l'image de la personne photographiée. Par conséquent, et conformément à la LOPD et à ses règlements, le consentement préalable de la personne photographiée est obligatoire. Cela constituerait une violation grave de la Loi sur la protection des données à la peine possible d'une amende de 40.001 à 300.000 euros par l'Agence de protection des données espagnole.

ACCEPTATION DES BASES JURIDIQUES

La participation au concours implique l'acceptation de ces conditions légales. Toute manifestation de non-acceptation de tout ou partie des bases légales impliquera l'exclusion du participant et, en conséquence, la FEAPF sera libérée de l'exécution de l'obligation contractée avec ce participant.